



PREFET DE L'HERAULT

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Service eau risques nature
Pôle eau

Affaire suivie par : Mme Lolita ARRIGHI
Mail : lolita.arrighi@herault.gouv.fr
Tél. : 04 34 46 62 21

Votre réf :
Notre réf :

Montpellier, le

25 MARS 2019

Objet : Validation du PGRE de la nappe de l'Astien

Pièce(s) jointe(s) :

Monsieur le Président,

Afin de préserver la ressource en eau de la nappe de l'Astien, identifiée en déséquilibre quantitatif dans le SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021, mon prédécesseur vous avait sollicité par courrier du 28 avril 2015 pour que le SMETA élabore un plan de gestion de la ressource en eau (PGRE).

J'ai pris connaissance du PGRE validé par la CLE du 28 septembre 2017 puis intégré au SAGE de la nappe astienne, validé par l'arrêté inter-préfectoral n°DDTM34-2018-08-09722 du 17 août 2018.

Je tiens tout d'abord à vous féliciter pour l'ampleur du travail accompli en concertation avec les différents usagers et acteurs de l'eau. Il est à noter que ce PGRE est l'un des plus aboutis de l'ex-région Languedoc Roussillon en matière de répartition des volumes par catégorie d'usagers. Je constate que les avis de la mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN) ont bien été pris en compte, que le PGRE présente un caractère suffisamment ambitieux et opérationnel, et que les actions sont à la hauteur des objectifs de niveaux piézométriques fixés en 2021 par le SDAGE.

La trajectoire de retour à l'équilibre étant dorénavant fixée, il importe de concentrer les efforts sur la mise en œuvre des actions et le suivi de leurs effets. Chaque maître d'ouvrage identifié dans le plan d'action doit maintenant faire le nécessaire pour mener à bien l'action programmée, et je sais pouvoir compter sur l'animation et l'accompagnement du SMETA pour faciliter cet exercice.

M. Bernard AURIOL
Président du SMETA
SMETA
Domaine de Bayssan le Haut
Route de Vendres
34500 BEZIERS

Copie : Président CLE SAGE Astien

Je serai particulièrement attentif à ce que les économies d'eau programmées dans le PGRE sur les infrastructures de distribution (amélioration du rendement des réseaux AEP, programmes d'économie d'eau des campings, substitution des prélèvements agricoles vers le réseau BRL, ...) se traduisent effectivement par des réductions de prélèvements dans la nappe, d'autant plus si ces projets reçoivent des financements publics.

La mise en œuvre du PGRE devra faire l'objet d'un suivi régulier par le biais du bilan annuel du PGRE présenté en CLE, aussi bien sur l'avancement des actions que sur l'évaluation de leurs effets sur la piézométrie de la nappe.

Pour leur part, les services de l'État conduiront les actions réglementaires permettant de mettre en adéquation les autorisations administratives existantes et le partage de la ressource disponible prévu dans le PGRE. Pour certains usagers, ce travail nécessitera au préalable une régularisation administrative de leurs ouvrages et prélèvements. La méthode et le calendrier seront ajustés aux enjeux des différents secteurs géographiques, avec une priorité affectée aux unités de gestion de la nappe les plus en tensions. Par ailleurs l'État portera une attention particulière à la démonstration de l'adéquation besoin-ressources lors des procédures d'élaboration des documents d'urbanisme du territoire alimenté en tout ou partie par la nappe astienne.

Le PGRE approuvé sera consultable sur le site internet des données sur l'eau du bassin Rhône-Méditerranée (www.eaufrance), ainsi que sur le site des services de l'État de l'Hérault.

Enfin, je rappelle que la stratégie d'élaboration de ce premier PGRE était de se concentrer sur les actions les mieux définies. Durant la phase de mise en œuvre du PGRE, il conviendra d'améliorer les connaissances sur les prélèvements des usagers agricoles et industriels et d'affiner l'estimation des prélèvements des forages dits « domestiques ».

Le service en charge de la politique de l'eau à la DDTM est à votre disposition pour vous accompagner dans la conduite du PGRE, et je vous invite à me faire part de toute difficulté que vous rencontreriez dans sa mise en œuvre.

Certain de pouvoir compter sur votre étroite collaboration, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à mes sentiments les meilleurs.

Pour le Préfet, et par délégation,
le Secrétaire Général



Pascal OTHEGUY